



**CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 16 DÉCEMBRE 2021**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

**N° 29**

**RAPPORT DU DELEGATAIRE DU PORT FERREOL - ASSOCIATION  
' INTERNATIONAL SPORTING CLUB DES  
ISSAMBRES (I.S.C.I) ' - ANNEE 2020/2021**

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers municipaux		
		En exercice	Présents	Votants
9 décembre 2021		33	30	33

L'an deux mille vingt et un, le jeudi 16 décembre 2021 à 18h00, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle Molière en séance publique sous la présidence de M. Jean CAYRON, Maire.

**Etaient présents** : M. CAYRON, M. GNERUCCI, M. BACQUET, Mme NOURI, M. PRIARONE, Mme LOUISA, M. MASSON, Mme PICQ, M. BENHAMOU, Mme STEINMETZ, M. SAVIO, Mme BOUVARD, Mme LELEU, Mme TESSONNEAU, M. MERIMECHE, M. BESSERER, M. LEMAITRE, Mme METIVIER, Mme LEGRAND, Mme DEMONEIN, M. FABRE, M. BUSNEL, M. DAMO, Mme BIANCHI, M. FLECHE, Mme SUCHET, M. TISSIER, M. GUÉRIN, M. LUCHINI, Mme AUZOLAT.

**Absents ayant donné pouvoir** : Mme Carole SCHWALLER à M. Yoann GNERUCCI, Mme Line KERGOURLAY à M. Ken TISSIER, Mme Claude ICHARD à M. Julien LUCHINI.

Secrétaire de séance : M. Elio DAMO

\*\*\*\*\*

Monsieur SAVIO soumet aux membres du Conseil Municipal le rapport suivant :

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.),

**VU** le cahier des charges de la concession du port Ferréol,

**VU** le rapport du délégué du Port Ferréol pour la période 2020 /2021 joint en annexe de la présente délibération,

**VU** l'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (C.C.S.P.L.) en date du ....

L'Association International Sporting Club des Issambres (I.S.C.I.) Port Ferréol, concessionnaire du Port Ferréol, comptant environ 130 anneaux (+ 3 anneaux mis à disposition des pêcheurs, des pompiers et de la gendarmerie nautique), établit chaque année un « Rapport du Délégué », document décrivant ses activités,

## AR Prefecture

083-218301075-20211216-DEL1612202129-DE

Reçu le 21/12/2021

Publié le 21/12/2021

travaux et résultats

Cette concession portuaire passée en 1984 pour une durée de 40 ans se terminera le 31 décembre 2024.

Le rapport 2020 / 2021 a été transmis aux services communaux le 12 octobre 2021.

Le port Ferréol, ouvrage fortement soumis aux aléas climatiques durant la saison, concentre son activité et son taux de remplissage sur une période courte de mars à octobre, en particulier pour des petites embarcations.

Sa gestion, par une association loi 1901 bénévole, est très appréciée et très adaptée au site, permettant annuellement la réalisation de travaux d'embellissement et d'adaptation aux conditions climatiques hivernales intenses.

Durant l'exercice 2019/2020, le cabinet IXBLUE, missionné par la Commune, par l'intermédiaire de la CAVEM (devenue Estérel Côte d'Azur agglomération) et un subventionnement de l'ADEME, de la Région PACA, de la DREAL et de l'Agence de l'Eau a poursuivi son étude en vue d'une certification Ports Propres du Port Ferréol dont l'audit aurait dû avoir lieu début 2020. Celui-ci a été reporté plusieurs fois à une date ultérieure compte tenu du contexte sanitaire lié à l'épidémie de COVID-19.

L'hiver 2020 / 2021 a de nouveau été synonyme de tempêtes et coups de mer occasionnant dégâts, apports de souches d'arbres, bois, végétaux obstruant fortement le port et son entrée. Malgré ces conditions climatiques désastreuses, aucun dégât, ni sinistre, n'a été à déplorer sur l'enceinte portuaire ou sur les embarcations.

Ce rapport synthétise pour l'exercice 2020/2021, l'ensemble des activités du concessionnaire, notamment les actions essentielles (hormis l'entretien courant des installations et l'amélioration constante de qualité du service) suivantes :

- Remplacement de caméras défectueuses et de câbles vidéo défectueux,
- Mise en œuvre de cendriers en acier inoxydable,
- Mise en place d'une signalétique Ports Propres,
- Installation de robinets prestos pour les douches intérieures,
- Réparation de trous à la sortie du port,
- Réalisation de poteaux armés pour attache des containers (nuisances sangliers).

Actions prévisionnelles à moyen terme :

- révision des structures (pontons, quais...),
- changement des chaînes fille et pendilles,
- installation d'un défibrillateur,
- obtention de la certification Ports Propres,
- installation de nurseries à poissons....

Actions prévisionnelles à long terme (supérieur à trois ans) :

- Mise en sécurité des bassins ouvrage atténuateur de houle (pré études environnementales réalisées).

A noter également :

Les tarifs des forfaits de location à l'année et sur 10 mois pour les embarcations de 8 à 10 mètres ont augmenté,

Une contribution environnementale de 20 euros a été instaurée pour les locations de plus d'un mois et pour les forfaits de mise à l'eau,

L'occupation du plan d'eau, compte-tenu de la forte exposition du port hors saison était d'environ 95 % en juillet / août 2020.

Le chiffre d'affaires net s'élevait au 31 décembre 2020 à 212 943 € (233 031 € durant l'exercice précédent).

La redevance domaniale due par le concessionnaire à la Commune pour l'année 2021 s'élève à 14 457,20 € (13 775,90 € pour le précédent exercice).

**AR Prefecture**

083-218301075-20211216-DEL1612202129-DE

Reçu le 21/12/2021

Publié le 21/12/2021

**Le Conseil Municipal :**

**PREND ACTE** de la remise du rapport du délégataire du port Ferréol pour la période 2020 / 2021, joint en annexe de la présente délibération.

**ROQUEBRUNE SUR ARGENS**, 16 décembre 2021



Le Maire,  
**Jean CAYRON**

*Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification (Décret n°83-1025 du 28/11/1983).*

*le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*